

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL DU 6 FEVRIER 2006

14 FEV. 2006
BUREAU DU COURRIER

Délibération n°2006-01

Date de convocation : 31/01/06
Nombre de délégués en exercice : 34
Titulaires : 17
Suppléants : 15
Absents non remplacés : 2
Votants : 32

L'an deux mil six, le six février à dix sept heures, le Comité Syndical s'est réuni à Sorgues, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Alain MILON.

ETAIENT PRESENTS :

TITULAIRES

M. MANSOUR - M. RANDOULET - M. GRANIER - M. MAIGRE - M. BEL - M. DUPONT - M. ROUCH
M. BISCARRAT - M. MILON - M. FOURMENT
M. MOUREAU - M. VACCHIANI - M. MARGAILLAN - M. CHAMPEL
M. GUEDES - M. FORIEL DESTETZET
Mme DEPOISIER

SUPPLEANTS

M. LELEU - Mme BERARD - M. CASALIS - M. PLATTO - M. BERTLOT - M. BANACHE - M. GRUFFAZ
M. BLANCO - Mme LAGET - M. ROUX - M. PEREZ
M. MICHEL - M. BLATIERE - M. LEMOSSE
M. NIETO

ABSENT(S) NON REMPLACE(S) :

M. CORTADE
M. STACHETTI

Secrétaire de séance : M. FOURMENT



OBJET : Débat d'Orientations Budgétaires 2006

Rapporteur : M. Alain MILON

Le Président expose :

La loi du 6 février 1992 prévoit l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le Budget primitif sera soumis au vote le 13 mars 2006.

Cette note d'orientation budgétaire permet de présenter le contexte global dans lequel s'inscrit ce budget, ainsi que les orientations majeures retenues par le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon.

Le Contexte Général du Budget Primitif 2006

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine [Mas du Petit Gigognan]. Il s'est doté de deux fonctionnaires à temps plein (1 directrice catégorie A et 1 assistante de direction catégorie C).

La mise en place de l'Agence d'Urbanisme s'étant effectuée dans les mêmes délais, le ScoT a pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle tel que prévu par le cahier des charges.

1. LE LANCEMENT DU DIAGNOSTIC DU SCOT

Le diagnostic du ScoT, conduit au long de l'année 2005, s'est structuré en 3 axes forts et complémentaires :

1.1 Le Dire des Elus _ Les Réunions de Secteurs

Afin de permettre une approche au plus près du terrain et des configurations de réunions permettant l'échange, 3 secteurs de travail ont été mis en place par les élus [Gard, Centre et Bassin des Sorgues] et se sont réunis à plusieurs reprises de mai à novembre 2005.

Chaque séance de travail a fait l'objet d'un compte rendu détaillé, validé par les élus rapporteurs, et transmis à l'agence de manière à alimenter le diagnostic général.

1.2 La paroles aux acteurs _ Les Forums

Afin d'ouvrir le débat aux partenaires locaux de l'aménagement du territoire, le Syndicat a mis en place 6 forums transversaux, posant les grandes questions identifiées par les élus au cours de l'année 2004.

Ces forums ont été conçus comme des lieux de débat entre les élus et les différents acteurs locaux de l'aménagement du territoire : partenaires institutionnels, acteurs économiques, professionnels du logement, monde associatif, représentants de l'Inter-ScoT.

Temps d'échange et d'émergence ils se sont positionnés comme des moments de questionnement et de débat autour de ce qui apparaissait être, à chacun, « les grands enjeux du ScoT ».

Organisés pour 5 d'entre eux, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, et présidés par un membre élu du ScoT, ils se sont déroulés du 17 juin au 11 juillet 2005.

Chaque forum a accueilli entre 40 et 60 participants et a été intégralement enregistré afin de permettre la publication d'actes complets qui ont été diffusés largement, sous forme de 6 fascicules couleur d'une vingtaine de pages, lors du séminaire du 2 décembre 2005 au Pontet.

1.3 Le travail en Chambre _ La rédaction du diagnostic du ScoT

Parallèlement aux événementiels constitués par les rencontres de secteurs et celles des forums, l'Agence d'Urbanisme avait pour mission d'assurer la restitution formelle du diagnostic du ScoT.

Ce travail « en chambre » de rédaction du diagnostic reposait sur trois piliers :

- l'exploitation des « dire » issus des travaux de secteurs et de forums,
- la conduite d'analyses complémentaires et de productions spécifiques (quête de données et production cartographique, travail d'analyse et de mise en forme des différentes sources d'information : études existantes, PAC de l'Etat...).
- La rédaction de l'état initial de l'environnement, sous traitée par l'Agence au bureau d'études BRL.

Le suivi technique de la démarche a été assuré par un Comité de Coordination, consultatif, composé des techniciens du syndicat ainsi que des représentants techniques des différents partenaires institutionnels dont la plupart sont également membres de l'agence.

Cette première étape [diagnostic] s'est conclue par :

- La tenue d'un séminaire public de restitution et de synthèse (2 décembre 2005) qui a réuni à l'invitation du syndicat près de 180 personnes pour une journée de travail et d'échange et qui a permis d'identifier les 4 enjeux fondateurs de la réflexion du PADD.
- La remise par l'agence d'un rapport de diagnostic (18 janvier 2006), qui devrait après remaniement et prise en compte d'un certain nombre d'avis techniques, être transmis pour avis au conseil syndical courant mars 2006.

2. LA MISE EN VISIBILITE DE LA DEMARCHE

Depuis le début de la démarche, le Syndicat a souhaité accorder une place privilégiée à la diffusion de l'information et à la mise en lisibilité de son action.

Courant 2005, plusieurs actions ont donc été développées en ce sens :

2.1 Publication de la lettre trimestrielle du SCoT

Le Syndicat a mis en place en interne la réalisation d'une lettre trimestrielle d'information appelée « **OBJECTIF SCOT** ». Trois numéros ont été réalisés courant 2005 + 1 supplément à l'attention des élus (SCOT/PLU).

Ces lettres ont été diffusées à tous les élus syndicaux ainsi qu'aux communes et intercommunalités adhérentes au SCOT.

Le quatrième numéro est en cours de rédaction (Janvier 2006 / présentation du diagnostic) et la diffusion sera assurée à l'ensemble des personnes connues de nos bases.

2.2 Diffusion de l'information et promotion de l'expression du public

Des publications ont été effectuées dans des journaux locaux habilités au lancement de la démarche de ScoT (février 2005) ainsi que pour annoncer le lancement des forums d'acteurs (mai 2005).

Parallèlement à cela, des registres de la concertation ont été mis à disposition dans chacune des 26 mairies, des 4 intercommunalités, ainsi qu'au siège du Syndicat ; mesure qui s'est accompagnée de campagnes d'information diverses (affichage, insertion dans les journaux d'information communaux, etc...), de la réalisation de panneaux d'exposition (4 panneaux A0 sur les enjeux du ScoT) et de la diffusion d'objets publicitaires lors du séminaire du 2 décembre (sacoques, stylos, tapis souris, etc...).

2.3 Lancement du site Internet du SCOT

Fin 2005, le site du SCOT (www.avignon-bassindevie.fr) a vu le jour. Réalisé par la Société Garance de Montoux, ce site est conçu comme un portail d'information et de concertation. Il présente plusieurs types d'accès, avec des pages et modules sécurisés réservés à l'échange entre élus et partenaires. Il propose en téléchargement l'ensemble des productions liées au ScoT (lettres, rapports validés...) ainsi que l'inscription à des listes de diffusion / systèmes d'alertes (dates de réunion, nouveaux éléments mis en ligne, etc...).

La gestion du site est assurée en interne par l'équipe du ScoT.

Les orientations financières pour 2006

Avant de présenter le Budget 2006 il convient de faire un point sur l'exécution budgétaire de l'exercice 2005.

Les recettes de fonctionnement 2005 du Syndicat se sont élevées à 226 400 € correspondant :

- pour 96 % aux cotisations des collectivités membres
- pour 3% à la subvention du Conseil Général du Gard

Les dépenses de fonctionnement 2005 du Syndicat s'élèvent à 190 600 € et se ventilent comme suit :

- **Charges à caractère général = 100 000 €** comprenant notamment :
 - o 32 000 € de cotisation à l'agence d'urbanisme
 - o 19 000 € de services extérieurs (location locaux, photocopieur et véhicule)
 - o 15 000 € de publicité (site internet, objets publicitaires)
 - o 15 000 € de remboursements de frais à d'autres organismes (Grand Avignon, Agence)
 - o 7 200 € de frais de réception (forums de juillet, séminaire de fargues)
 - o 7 000 € d'achats et variations de stocks (fournitures administratives, électricité...)
- **Charges de personnel et indemnités = 88 500 €** comprenant notamment :
 - o 58 200 € pour le personnel titulaire
 - o 18 300 € pour les indemnités des conseillers techniques
 - o 12 000 € pour les indemnité / frais des élus
- **Dotation aux amortissements et provisions = 1 500 €**

Les recettes d'investissement 2005 se montent à 171 600 € et comprennent notamment :

- 110 000 € de subvention de l'Etat au titre du ScoT
- 60 000 € de résultat excédentaire du budget 2004

Les dépenses d'investissement 2005 se montent à 156 300 € et comprennent notamment :

- 132 000 € affectés à la réalisation du ScoT (agence d'urbanisme, frais d'insertion)
- 3 500 € d'acquisition de logiciel
- 21 500 € d'acquisitions de matériel mobilier et informatique

L'exercice 2005 se clôt avec un résultat excédentaire de :

- 35 800 € en fonctionnement
- 15 300 € en investissement

Le résultat de l'exercice courant soit 35 800 € pourra être affecté en report à nouveau de la section de fonctionnement 2006 en déduction de l'appel de cotisation 2006 aux collectivités.

Le résultat excédentaire de la section d'investissement (15 300 €) sera reporté au chapitre 001 (recette) de la section d'investissement du BP 2006.

1. Les principales recettes 2006 du Syndicat Mixte consisteront en :

- *les cotisations des membres* : fixées pour 2006 à 1 € par habitant
- *les subventions extérieures* : Etat, Conseil Régional PACA et Conseils Généraux

2.2. Les principaux frais du Syndicat Mixte consisteront en :

a) La participation au fonctionnement d'un outil partagé de connaissance du territoire (Adhésion à l'Agence d'Urbanisme)

Par le biais de son adhésion directe à l'Agence, le Syndicat Mixte du SCoT contribue à la définition du programme partenarial et sera bénéficiaire de l'ensemble de la production de l'Agence (observatoires, bases de données SIG, études, conseils).

b) La réalisation du PADD du ScoT et l'amorce du document d'orientations (Agence d'Urbanisme + sous-traitance)

La prestation technique du SCoT sera confiée pour partie à l'Agence d'Urbanisme, maître d'œuvre du ScoT.

A la différence de l'année 2005, le syndicat assurera directement la sous-traitance des études thématiques pour lesquelles l'agence ne dispose pas des compétences internes.

Reprenant les grands principes actés par le bureau en date du 26/01/06, il s'agira plus particulièrement pour l'année 2006 de :

- 1) Affiner le travail sur les enjeux mis en évidence lors du séminaire de décembre 2005 et accompagner les élus dans la définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD : mars à septembre 2006) : poursuite des groupes de travail entre élus (ateliers sites projets), et les travaux avec les partenaires (commissions « enjeux »).
- 2) Approfondir les thématiques jugées lacunaires par la conduite de 4 expertises complémentaires, visant à assister les élus dans la prise de décision.
- 3) Travailler à la déclinaison quantitative et qualitative du PADD au sein d'un document d'orientations territorialisé (septembre 2006 à janvier 2007).

c) La communication :

Suite à la définition des modalités de la concertation, il conviendra de poursuivre la politique d'information et de communication associée à la démarche (lettre d'information, panneaux d'exposition, séminaires...).

d) Les frais de structure et de gestion :

Les principaux frais de structures et de gestion du syndicat sont liés à l'occupation des locaux et au fonctionnement d'une structure autonome.

L'année 2006 se caractérise par le recrutement d'une personne supplémentaire en CDD, de manière à assurer le remplacement en congés formation / maternité de la directrice.

Malgré tout, un certain nombre de principes ont été maintenus : maintien d'une structure administrative réduite et de conseillers techniques assurant l'interface avec les communautés, mise en commun des moyens partagés avec l'agence d'urbanisme.

Le Budget 2006 du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon s'équilibre donc comme suit :

RECETTES :

Section de Fonctionnement (290 000 €)

⇒ Cotisation des membres (1€ / hab)	235 885 euros
Grand Avignon	161 041 euros
CCPRO	36 513 euros
Sorgues du Comtat	29 665 euros
Côtes du Rhône Gardoises	7 929 euros
Lirac	737 euros
⇒ Subvention Conseil Général du Gard	18 250 euros
⇒ Résultat de Fonctionnement reporté	35 850 euros

Section d'Investissement (203 200 €)

⇒ Subvention de l'Etat (Contribution au PADD)	75 000 euros
⇒ Subvention Région PACA	45 000 euros
⇒ Subvention Département Vaucluse	7 500 euros
⇒ Dotation aux amortissements	20 200 euros
⇒ Report excédent investissement 2005.....	15 300 euros

⇒ Virement section de fonctionnement 40 200 euros

DEPENSES :

Section de Fonctionnement (290 000 €)

- ⇒ Agence d'urbanisme 38 000 euros
 - dont cotisation de base 32 000 euros
 - dont mutualisation de frais (ménage, serveur) 6 000 euros
- ⇒ Charges de personnel et indemnités 119 600 euros
 - dont rémunération du personnel titulaire 70 000 euros
 - dont charges de sécurité sociale prévoyance 14 100 euros
 - dont conseillers techniques 23 000 euros
 - dont frais / indemnités des élus 12 500 euros
- ⇒ Charges à caractère général 72 000 euros
 - dont locations (locaux, véhicule, copieur) 18 000 euros
 - dont assurances et maintenance 10 000 euros
 - dont communication (rapports couleur, lettre d'info) 20 000 euros
 - dont stocks (fluides, fournitures, documentation) 12 000 euros
 - dont frais (missions, réceptions, frais divers) 12 000 euros
- ⇒ Amortissements (notamment études SCOT) 20 200 euros
- ⇒ Virement à la section d'investissement 40 200 euros

Section d'Investissement (203 200 €)

- ⇒ Etudes 195 000 euros
 - dont PADD / Doc Orientation [Agence] 100 000 euros
 - dont études [sous-traitance directe] 80 000 euros
 - dont convention INSEE 14 400 euros
- ⇒ Immobilisations 8 300 euros
 - dont matériel informatique 3 000 euros
 - dont mobilier 2 300 euros
 - dont logiciels / frais d'insertion 3 000 euros

Le Comité prend acte de ce débat d'orientation budgétaire qui fixe les volumes prévisionnels en recettes et dépenses.

Le Président du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Acte publié le: **15 FEV. 2006**

Pour extrait conforme
Le Président

Alain MILON

